

Le Conseil d'Etat vient de confirmer l'annulation du plan social mis en oeuvre en 2014 par le groupe de logistique [MORY DUCROS](#) / T : 01.34.45.30.00 (siège à Gonesse /95). Cette entreprise ayant depuis disparu, les 2.800 salariés concernés par cette décision ne peuvent désormais obtenir qu'une compensation financière, et non un reclassement. Cette décision est motivée par le non-respect des critères d'ordre dans la désignation des personnes licenciées.